

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION PHOTO DE L'ASSOCIATION **ARTS & LOISIRS CENTRE BENOIT FRACHON (ALCBF)**

LE CLUB PHOTO

Le club photo fait partie de l'association Arts & Loisirs Centre Benoit Frachon.

Les locaux utilisés sont ceux du CENTRE BENOIT FRACHON rue de Vesoul à Belfort

Le club se réunit de manière hebdomadaire :

- Section adultes : le Jeudi de 17h à 20h à la salle Pictural
- Section Juniors : le Mercredi de 17h à 18h
- Eventuellement à d'autres moments en fonction de l'actualité et de la disponibilité de chacun.

Le club se réunit :

- Soit en salle de réunion,
- Soit au studio,
- Soit à l'extérieur du Centre Benoit Frachon suivant la météo, le programme et l'actualité...

ACCES AU CENTRE BENOIT FRACHON

Horaires :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 21h
- le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
- fermeture les dimanches et jours fériés
- fermeture possible pendant les vacances scolaires

COTISATION ANNUELLE

- Ayants droits du CIE 3 Chênes : 20 €
- Couple ayants droits du CIE 3 Chênes : 35 €
- Extérieurs : 35 €
- Couple Extérieurs : 65 €
- Junior à partir de 14 ans (ayant-droits et extérieurs) : 10 €

EFFECTIFS

- Effectif de la section adultes : de 3 adhérents mini à 30 adhérents maxi
- Effectif de la section juniors : de 3 adhérents mini à 8 adhérents maxi
- Quota d'Extérieurs : Le CIE des 3 chênes subventionne l'activité de la section notamment par le biais d'une subvention annuelle et le prêt des locaux. A ce titre les ayant-droits sont prioritaires et le nombre d'extérieurs ne peut dépasser 20% du nombre total d'adhérents de la section.

MODALITE D'INSCRIPTIONS ET DE REINSCRIPTIONS

Les inscriptions ou réinscriptions pour la nouvelle saison se feront les jeudis du mois de septembre.

Possibilité de participer à la première séance gratuitement.

Les personnes souhaitant s'inscrire devront se présenter personnellement pour compléter leur fiche d'inscription et effectuer le paiement.

Aucune fiche d'inscription ne sera acceptée sans paiement de l'adhésion.

La fiche d'inscription accompagnée de la cotisation est nécessaire pour que l'adhésion soit prise en compte.

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Aucune réservation de place ne sera possible.

Pour une bonne gestion du club, le nombre d'adhérents est limité à 30. La priorité sera donnée aux Ayants droits du CIE 3 Chênes.

En cas de dépassement du nombre maximum d'adhérents ou du quota d'Extérieurs, une liste d'attente sera constituée. Les personnes inscrites sur cette liste d'attente seront contactées par le bureau en fonction des places disponibles.

Tout paiement non effectif mi-octobre annulera l'inscription de l'adhérent.

Les adhésions en cours d'année sont possibles au tarif annuel et sans remise en fonction du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'adhérents participants régulièrement aux activités de la section.

Aucun remboursement de cotisation ne sera fait pour quelque raison que ce soit (démission en cours d'année ou exclusion de l'adhérent pour non-respect des consignes...)

Une liste des inscrits sera remise au bureau d'accueil du Centre Benoit Frachon pour contrôle lors de l'accès au studio.

CONSIGNES

Respecter les Consignes du Centre Benoit Frachon.

Respecter le règlement intérieur de l'association [Arts & Loisirs Centre Benoit Frachon](#).

Signaler tout dysfonctionnement ou casse de matériel aux membres du bureau.

Éteindre lumières, flashes, télécommande, chaîne stéréo, ventilateur et ordinateur en quittant le studio.

Ne pas oublier de verrouiller la porte et de remettre les clés au bureau d'accueil du Centre Benoit Frachon avant de partir.

LE STUDIO

Le studio est accessible aux heures d'ouverture du Centre Benoit Frachon. Les utilisateurs du studio devront avoir préalablement assisté aux séances de formation concernant « la technique studio » et l'utilisation du matériel spécifique au studio. Celle-ci aura lieu courant octobre/novembre.

Seuls les adhérents formés à cette technique et participant aux activités du club pourront le réserver.

La réservation se fera par téléphone ou mail au président qui en avisera les responsables du studio et le bureau d'accueil du centre. Une réponse sera communiquée dans les 48h.

MATERIEL INFORMATIQUE

Le matériel informatique est mis à disposition des membres pour gérer et travailler de la photo.

Toutes installations ou modifications de logiciel ne pourra être fait sans l'approbation du responsable informatique qui est le webmaster.

Les logiciels de traitement d'images installés sur les ordinateurs appartiennent au photo-club

EMPRUNT DE MATERIEL

Le matériel du studio : éclairage, flash et les accessoires à la photo studio ne peuvent être empruntés et sortis du studio. Le matériel qui ne s'apparente pas au studio photo pourra être emprunté sur demande aux responsables.

EXPOSITIONS PHOTOS

Lors des expositions, l'encadrement, la mise en place et le retrait des cadres seront faits par chaque exposant.

LE SITE INTERNET

www.actua-photo.fr (en attendant la mise en service du nouveau site internet)

Seuls les adhérents peuvent y insérer des images.

Jean Claude LARRIERE
Président de la Section Photo de l'association
Arts & Loisirs Centre Benoit Frachon